

Pierre Merejkowsky

OUI JE RECONNAIS LES FAITS: JE SIFFLOTE L'INTERNATIONALE



(chronique permanente et cinématographique)

diogene éditions libres

publié en pdf par diogene.ch

copyleft: ce texte est disponible selon les termes de la licence libre:
"créative commons" (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.0/fr/%20>).

peinture: "Abime", par Yvan Brun (galerie diogene.ch).

PROLOGUE NUMERO UN

Il est inutile de revenir sur cette décision.

Ma décision est prise. Et je ne changerai pas de décision.
Je dois suivre une ligne, une ligne idéologique, claire et précise.
Je dois définir le sens de ma vie. Il est impossible de vivre en ignorant le sens de la vie

Je ne veux pas être manipulé. Je ne veux pas non plus m'exposer à un Procès.

Je ne suis pas suicidaire. Je refuse de sortir le premier de la tranchée. Et de me faire tirer dessus comme un petit lapin. Les petits lapins n'ont aucune défense face aux chasseurs. Je ne suis pas un petit lapin. Je suis un artiste itinérant employé par une association itinérante.

Je n'ai aucune raison de prendre inutilement des risques. Par conséquent, et cette décision sera en ce qui me concerne irrévocable et définitive, je ne filmerai aucun visage, aucune tête, aucune main, aucun nez, aucune jambe, aucun sexe.

Je ne filmerai pas les bâtiments publics.

Je ne filmerai pas les bâtiments privés.

Je ne filmerai pas les enfants mineurs.

Je ne filmerai pas les adolescents mineurs.

Je ne filmerai pas les adolescents majeurs

Je ne filmerais pas les éducateurs dans le cadre de leur responsabilité.

Je ne filmerai pas le Maire dans le cadre de ses responsabilités.

Je ne filmerai pas les policiers dans le cadre de l'exercice de leurs professions.

Je ne filmerai pas le directeur du centre social dans le cadre de l'exercice de sa profession.

Nous vivons dans un système démocratique.

La Laïcité et le Droit à l'Image constituent les deux principaux principes de la Démocratie.

Nous sommes un pays libre.

Un pays libre.

T'as compris?

La Loi est formelle.

Les mineurs ne peuvent être filmés sans l'autorisation de leurs parents, les majeurs ont le droit de préserver leurs images, les professionnels de la Mairie et de l'Education n'ont pas le droit d'être filmés dans le cadre de l'exercice de leurs professions.

C'est la Loi.

Un artiste itinérant ou fixe ne transgresse pas la Loi.

Un individu ou un artiste itinérant ou fixe qui s'oppose à la Loi fait généralement l'objet d'une condamnation.

Je ne peux pas être condamné.

Un individu qui casse une chaise commet un délit.
Je ne casse pas de chaise.

Un individu qui pose une bombe dans un bâtiment privé ou public commet un délit.

Je ne pose pas une bombe dans un lieu public ou privé.

Je ne commets pas de délit. Je ne veux pas être condamné.

(Je traverse parfois les passages cloutés lorsque le petit bonhomme dans la lucarne est éclairé par une ampoule rouge).

Un individu qui ne respecte pas la loi est un hors la Loi.

Je respecte la Loi.

Je respecte mes parents.

Un artiste itinérant qui respecte ses parents mais qui ne respecte pas la Loi et le Droit à l'Image peut être mis en examen par le Juge d'Instruction.

Je ne suis pas un artiste lâche. Je ne suis pas un artiste stupide. Je ne suis pas un artiste itinérant irresponsable.

Je ne veux pas m'opposer à la Loi ni au Droit à l'Image. Le Conseil d'Administration de l'Association qui m'emploie inscrit son action dans le cadre d'un questionnement.

Le questionnement s'inspire des principes de la Loi et du Droit à l'Image.

Je n'ai par conséquent aucunement l'intention de provoquer un incendie volontaire dans le centre culturel désaffecté qui héberge notre atelier d'artiste itinérant le lundi le mardi le jeudi le vendredi

entre neuf heures du matin et douze heures (y compris les jours légalement chômés).

Le déclenchement d'un incendie volontaire ne s'inscrit pas dans le champ de l'interrogation.

Le psychiatre de garde affirmera en effet que mon état dépressif nécessite manifestement un traitement d'urgence.

Je ne veux pas être enfermé dans un hôpital psychiatrique.

Je lutte contre la Loi en m'appuyant sur un groupe, sur des théoriciens, sur des intellectuels, sur des journalistes, sur des médias.

Je n'ai aucune chance de recueillir le plus petit soutien en ne respectant pas le droit à l'image, en cassant une chaise (ou un tabouret), ou en déclenchant un incendie volontaire.

Les journalistes, les intellectuels, les théoriciens, les groupes politiques ne fréquent pas les centres culturels désaffectés.

Je réalise un film. Je suis un réalisateur.

Je ne filme pas les couples qui s'aiment.

Je ne filme pas les couples qui se haïssent, qui divorcent, qui achètent des glaces, des canapés, des frigidaires.

Je suis un artiste de terrain.

Je suis sur le terrain.

Je suis le terrain.

Ils ne m'enfermeront pas.

Ils ne me marginaliseront pas.

Je suis un employé modèle; je respecte les horaires.

Le Conseil d'Administration qui m'emploie a fixé un horaire.

Je respecte l'horaire.

Je réalise mon film entre neuf et douze heures du matin, à l'exception du mercredi, du samedi et du dimanche.

Je ne suis jamais en retard.

Je dis bonjour et au revoir aux personnes qui entrent et qui sortent du centre culturel désaffecté.

Je sais prendre des risques.

J'ai pris un risque.

J'ai filmé sans son accord le délégué de la SCAM.

J'ai envoyé ensuite un fax au Délégué de la SCAM pour lui annoncer que le film que j'avais réalisé pendant l'assemblée générale extraordinaire qu'il présidait serait diffusé la semaine suivante sur la chaîne de télévision associative nationale Zalea. Le Délégué de la SCAM m'a envoyé une lettre par huissier.

Il ne m'interdisait pas de diffuser mon film, il demandait à le visionner.

J'ai appelé le Service Juridique de la SCAM pour leur demander de me défendre si le Juge d'Instruction à la suite de ce commandement d'huissier décidait de procéder à mon interpellation.

La femme du service Juridique de la SCAM m'a demandé de retéléphoner le lendemain. J'ai ensuite lu le commandement d'Huissier dans le Hall de la SCAM.

Je n'avais pas d'autre solution.

L'étau se resserre contre moi.

J'avais également filmé la rédaction des Cahiers du Cinéma, sans l'accord du Service Juridique des Chargeurs Réunis qui financent les Cahiers du Cinéma. Il fallait passer de toute urgence à l'offensive et donc utiliser la puissance de feu des médias pour désamorcer ma future mise en examen.

Les Juges hésitent à se heurter de front contre les médias.

Et puis j'ai un statut d'auteur, encore une fois, je n'ai pas cassé de chaise pendant l'assemblée générale extraordinaire de la SCAM, (j'ai juste demandé publiquement un revenu minimum garanti et à vie pour tous les artistes). Je n'ai donc pas un statut de casseur. Et il est manifestement difficile de mettre en examen un artiste.

La laïcité favorise l'expression du citoyen (y compris des artistes), c'est évident.

Le Délégué de la SCAM m'a finalement proposé d'intervenir dans mon film. Il a visionné la VHS et il a affirmé qu'il n'avait rien à reprocher à ce ciné tract.

Je ne suis donc pas un irresponsable.

J'agis en m'appuyant sur la réalité, sur le rapport de force existant. En filmant sans leur autorisation des individus, ou des bâtiments, je m'expose à des poursuites, à des plaintes. A une mise en examen et donc à une condamnation.

Personne ne me défendra.

Les jeunes manquent de respect, ils taguent, ils veulent des mosquées, ils fument dans les lieux publics. Mes collègues réalisateurs filment des films.

Le Directeur Délégué de la SCAM défend la Loi et le Droit à l'Image. Le Conseil d'Administration de l'Association qui m'emploie ne peuvent donc pas soutenir une action illégale qui serait en contradiction avec son cahier des charges et la déontologie la plus élémentaire.

L'Association qui m'emploie défend la légalité, donc le Droit à l'Image.

Le Parti défend le droit à l'Image.

C'est également pour ces raisons, que je ne citerai aucun nom dans mon film.

Les personnes mineures ou majeures qui interviennent dans ce film seront désignées par la lettre X (X1, XII etc) dans l'ordre de leur non apparition à l'écran.

Je ne vois pas pourquoi je devrais m'exposer en pure perte à être mis en examen pour diffamation publique.

En fait je me demande si la sagesse ne consisterait pas à se taire. Définitivement.

Il faut agir avec stratégie, la présidente de l'association qui m'emploie a raison, il faut agir avec stratégie.

Nous occupons le terrain.

Lorsque nous aurons occupé le terrain sur nos positions, nous pourrons présenter nos théories, nos oeuvres, nos travaux, nos délires.

Pour l'instant, il vaut mieux agir encore une fois avec stratégie.

Je suis un stratège.

J'ai été formé à la stratégie.

Ma mère est une stratège hors paire, mon oncle également.
Il faut être clair et net.

La caméra est un formidable outil, je suis le responsable du tournage, je pose les questions et surtout je monte les questions, les extraits de mon choix.

La caméra est un enjeu de pouvoir.

Si les interlocuteurs ne me répondent pas, ils entrent aussitôt dans la dramaturgie que j'ai fixée.

S'ils acceptent de répondre à mes questions, c'est moi qui ait le choix des questions et j'ai la liberté de couper leurs interventions.
Dans tous les cas, je gère en parfaite impunité tout le système.
Je veux sortir du système.

Je filme le terrain.

Le terrain, c'est la vie, c'est la réalité.

Il est temps encore une fois d'adopter des positions claires.
Il faut casser les systèmes de prise de pouvoir par la manipulation.
Je supprime la caméra. définitivement.

L'écrit cependant peut être aussi passible d'une mise en examen.

Je prends un risque.

Je nomme mes interlocuteurs par le titre de leurs fonctions ou par le recours à la lettre X.

Je ne suis pas certain que juridiquement, je ne prenne pas un risque (en tout cas je ne filme pas les façades des bâtiments, là sur ce point je suis tranquille).

Les 'X' ainsi désignés peuvent se reconnaître et porter plainte par diffamation ou interdire au nom de la laïcité la diffusion de mon film. J'ai peur.

Mais cette peur ne m'empêchera pas de mener mon combat jusqu'à son terme.

Je prends un risque calculé.

Un artiste est rarement mis en examen pour ses écrits.

Un artiste qui casse une chaise peut être mis en examen à la suite de la destruction volontaire d'un mobilier public ou privé (voir d'une dégradation).

Ils ont décidé que les artistes avaient le droit de création absolu. Un film, un écrit, une musique ne concernent pas le réel.

"Vous êtes sans doute un Poète" a en effet commenté le critique des Cahiers du Cinéma que j'ai filmé sans l'autorisation préalable du Service Juridique des Chargeurs Réunis.

Un Poète est rarement mis en examen dans notre système démocratique.

Pourtant, je ne suis pas un Poète.

Je suis un réalisateur.

L'étape ultime et définitive est donc tracée: je ne dois pas prendre de risque.

Un Poète ou un réalisateur qui enfreint le Droit à l'Image, qui met en cause nommément des personnes privées ou morales, qui casse une chaise, ou pire qui incendie volontairement un centre culturel désaffecté qui l'héberge perd son statut de Poète ou de réalisateur. Je ne suis pas un irresponsable. J'agis avec stratégie. Je ne veux pas être mis en examen.

Je pense qu'il serait plus prudent de renoncer à filmer, à écrire, à enregistrer sous tout support présent ou à venir.

La laïcité et le droit à l'image et le droit à la vie privée doivent être préservés.

Les professeurs, les éducateurs enseigneront.

Le Maire présidera le Conseil du Quartier dans le respect des idées, du dialogue, de la tolérance, de la liberté.

**LE SILENCE SERA TOTAL
L'ORDRE REGNERA
ET LES NEVROSES LAISSERONT ENFIN LA PLACE A LA PAIX
A LA TOLERANCE ET A
L'AMOUR DU PROCHAIN.**

MOI ET L'AUTEUR L'AUTEUR ET MOI

le schéma directeur

L'auteur et moi, moi et l'auteur, nous tournons mes films.

L'auteur me manipule. Je suis le jouet de l'auteur.

L'auteur déplace mes interlocuteurs, mon quotidien en fonction de la trame qu'il tisse et que j'impose également à l'auteur.

Mais qui manipule qui?

Je suis mon propre sujet.

Mon propre sujet gravite autour des options, du quotidien de mes interlocuteurs.

Je m'oppose au rôle que je m'impose de jouer.

Mon quotidien, mes relations avec le monde nourrissent mon auto-expérimentation.

Chaque intervention me renvoie à mon auto introspection qui elle même nourrit la prochaine auto introspection.

Je suis un champ d'auto expérimentation illimité.

l'objectivité

Le thème de l'exclusion lié au fonctionnement du RMI renvoie à la problématique de mon champ illimité d'auto introspection.

Il n'y a pas de barrière entre le monde de la fiction de l'auteur et le monde du réel de l'auteur.

Le thème de l'exclusion me renvoie à la quête de ma propre exclusion de la fonction d'auteur.

Je pense faire preuve d'objectivité, et même de cette objectivité revendiquée par la fonction officielle d'auteur de documentaire de création.

Je ne cherche pas à analyser un comportement social, à décrire une situation personnelle, ou un conflit international ou communal.

Le SDF décrit par l'auteur dans le scénario de mon film n'intervient pas en tant que SDF.

L'auteur du film ne décrit pas le comportement affectif ou social d'un SDF.

Je m'adresse à un homme qui a un statut social de SDF et qui est intervenu dans mon film, dans mon quotidien en tant que spectateur d'un de mes films, et non en tant que SDF.

Cette intervention ne vient pas de l'observation du sujet, mais de l'observation par les éventuels téléspectateurs de mon observation sur un SDF qui n'a pas un statut de SDF.

Je ne cherche pas à prendre le pouvoir sur l'auteur.

Je ne cherche pas à prendre le pouvoir sur le tube cathodique.

Je ne crée pas une barrière entre le réalisateur et l'intervenant du documentaire.

L'auteur crée son personnage autour de l'incompréhension, autour de l'incommunicabilité.

Il me manipule.

Il procède par négations successives afin de brouiller mes points de repère et les points de repère du téléspectateur et de ma mère.

Mais vous cherchez à démontrer quel point de vue à travers vos films? ainsi que le demande une intervenante dans mon film le Cinéaste, le Village et l'Utopie.

Ce brouillage tend à renvoyer le spectateur (et ma mère) à sa propre observation. Le spectateur devient lui aussi le propre spectateur de ses propres observations. Il n'y a plus d'identification à un héros positif, à un héros négatif, à un SDF malheureux, à des familles bombardées.

L'auteur refuse que les archives cinématographiques se donnent le droit d'illustrer un passé, et d'éclairer un avenir.

Le choix des thèmes de l'actualité (le chômage, l'utopie, le RMI) permet comme la réappropriation des archives cinématographiques de recentrer le commentaire de l'actualité sur ma propre réalité.

Je suis le moteur descriptif de ma propre réalité.

Le système revendiqué de la négation (je ne veux pas, je refuse etc. etc.) permet de tracer les limites de mon champ d'auto introspection et interdit le recours à la relativisation d'une question, à l'exposé de la multiplication des effets secondaires ou déterminants des conséquences (imprévisibles) de la mondialisation.

Il n'y a plus d'alibi.

La protestation et le cri tiennent lieu de description objective.

Le cri s'exclut du statut de militant, ou du statut de témoignage exceptionnel de la souffrance, de la révolte révoltante.

Le cri est catalogué dans l'expression de l'artiste.

L'auteur par mon intermédiaire se lance aussitôt à l'assaut de ce statut d'artiste qui pourrait nous être accordé. Il recentre son discours sur une critique des systèmes que je défends, les systèmes de l'utopie, les systèmes de la réinsertion des RMIstes

Il me juge.

Il m'ausculte sans fin.

Il ne veut pas être taxé de leader, de professeur, de détenteur d'un savoir, d'une spécialisation. Il ne veut pas m'enfermer dans un statut professionnel. Mon documentaire sur la fonction sociale du RMI s'infiltré malgré ma volonté dans une structure déterminée par les lois de la réinsertion.

Inoxérablement, l'auteur me pousse à revendiquer un statut d'exclu, à me méfier d'une identification aux professionnels que je côtoie dans mon documentaire, aux hommes d'argent, aux hommes de pouvoir, aux femmes aimantes, aux enfants qui errent, aux chiens qui aboient dans la campagne, aux voitures rutilantes. Ma fonction de réalisateur et ma fonction d'exclu concourent à exclure mes intervenants de leur champ de référence habituelle.

Je me déplace de groupes en groupes, de militants en militants, d'amis en amis, de femmes en femmes avec toujours la même obsession.

Je ne dois pas pendre le pouvoir, je ne dois pas utiliser mon documentaire pour attirer sur moi les feux de l'actualité puisque je ne reconnais pas le pouvoir de l'actualité sur mon cheminement.

La répétition de la même argumentation chasse mon angoisse. La répétition de la même argumentation chasse mon angoisse. La répétition de la même argumentation chasse mon angoisse. La répétition de la même argumentation chasse mon angoisse. Mon esprit est occupé par l'unique pensée du refus de la prise du pouvoir Cette unique pensée ressassée permet d'entrer en communication avec le monde de la lumière, avec les splendeurs naturelles ou les laideurs naturelles de la Nature. Elle contraint l'auteur à se recentrer autour des paroles des interlocuteurs.

Le caractère obsessionnel de cette répétition contraint le spectateur attentif ou peu attentif à échapper à l'ennui que suscite les mêmes propos, les mêmes attitudes. Il est à son insu amené à ne plus s'identifier à mon jeu d'acteur narcissique Il entre lui aussi dans un phénomène d'introspection (en admettant qu'il n'ait pas eu la chance de mettre tout de suite la main sur le boîtier qui commande l'ouverture et la fermeture des différents canaux de son poste satellitaire et parabolique)

Il n'y a plus de spectateur.

Il n'y a plus de réalisateur.

L'information n'est plus verticale, elle est horizontale, elle traverse les contradictions de l'auteur et les attentes des spectateurs. Le spectateur n'est plus convié à se laisser gaver par une rhétorique qui m'exclut de son propre quotidien. L'auteur à travers ma voix et ma gestuelle agitée explique qu'il fuit le sensationnel, qu'il n'essaye pas de capter l'attention.

Le non captage de l'attention est capté par la revendication du non captage de l'attention.

Ma parodie fréquente des documentaires programmés par les chaînes de télévision officielle critique le système de l'identification. Je refuse d'endosser le micro cravate du spécialiste qui laisse entendre que les muscles fessiers rivés sur les canapés doivent se contenter de leur situation: Nous, spécialistes, informons par la vérité objective des images que vous n'êtes pas bombardés dans une ville assiégée, que vous ne stationnez pas dans une interminable queue avec l'intention avouée d'avalier une soupe fade et populaire, et c'est pour cette raison que face à la description objective de ces malheurs, vous n'avez rien à revendiquer, ni à réclamer. Vous avez la possibilité d'avalier vos soupes salées et de vous massacrer à coups de voitures particulières les jours de grands départs. Vous êtes libres. Nous sommes libres. Vive la liberté. Vive la télévision.

Vive les voitures.
Vive les canapés.
Vive la soupe.
Vive les vacances.

L'analyse

Mon indignation détermine le choix des sujets de l'auteur.

Cette indignation est immédiatement suspecte.

L'auteur exige des explications.

Il veut savoir si cette indignation n'est pas destinée à créer un climat de sensationnalisme qui contribuera à augmenter les points de l'audimat.. L'auto dérision, le recours à l'ironie combattent la gravité solennelle et grotesque de l'auteur désireux de s'auto flageller. J'essaye de m'abstraire des valeurs de l'audimat avec le secret espoir que cette non reconnaissance consacrera mon entrée dans le corridor de l'audimat.

Les objets se déchaînent autour de moi.

Les demandes de mes interlocuteurs alimentent ma surenchère verbale. Je m'adresse aux cochons (le cinéaste le village et l'utopie). Je m'engage dans un Bataillon de Volontaires pour la Yougoslavie (la petite guerre) Je n'impose pas une analyse qui permettrait d'assouvir la soif de connaissance du spectateur. Je n'ai pas soif. Sur mes tournages on ne boit pas, et on ne mange pas.

Même si j'affirme que mes films sont créés autour d'une certaine forme d'autogestion. Il n'y a pas de réalisateur suprême.

Je ne suis pas dieu

Ils disent souvent ou parfois que je suis un démagogue.

Je reconnais facilement et à volonté mon attitude démagogique.

J'ai déjà annoncé que je comptais me présenter aux élections

présidentielles dans un de mes précédents films (le cinéaste, le village et l'utopie). Cet effet d'annonce imprévu et partiellement imprévisible même dans mon propre système me permettait de justifier mon discours démagogique. Le prétexte de la réalisation du film laissait enfin la place au Tribun qui s'affranchissait ainsi des contingences propres à la réalisation d'un film (recours à une caméra, fiches de paye, recrutement de collaborateurs autogérés etc etc..)

Annoncer de but en blanc que je renonce à toute jouissance terrestre (à bas le désir, à bas la normalisation comme je l'ai écrit dans mon film Nous voulons du chômage) participe également à cette démagogie auto intoxication.

Ma remise en cause des moyens techniques, la remise en cause du pouvoir des opérateurs ou des monteurs dissimulent ma culpabilité. Je suis coupable.

J'apporte ma pierre à l'édifice du Meurtre.

Le va et vient constant entre l'auteur et mon personnage renforce la barrière que mon narcissisme et mon humilité de circonstance alliée à une dérision programmée instaurent entre mon quotidien et mon entourage. Je voudrais casser cette magie du Verbe et ce rappel constant à l'autodérision qui participe à mon propre meurtre. A ce Meurtre qui tue l'individu par l'individu et qui se répercute de tubes de télévision en tubes de télévisions et de canapés en canapés.

Le Moi et l'auteur tentent de trouver une ligne de fuite. Une ligne de fuite qui niera l'idée de Meurtre.

La ligne de fuite se dérobe.

Mon ironie et mon auto dérision laissent habilement entendre que je ne cherche pas à endosser les malheurs de l'Humanité.

C'est certainement une nouvelle et ultime manipulation.
La répétition récurante de ma revendication à un statut d'exclu est le fruit de mon auto manipulation.

Je participe au Meurtre.

Je me réfugie dans l'ironie.

Je cherche l'assentiment à travers mon refus de ma recherche de l'assentiment.

Je suis malgré l'auteur un auteur de documentaire.

Je ne suis pas Dieu.

**Et j'affirme solennellement que je ne suis pas un auteur
mégalomane.**

OUI, JE RECONNAIS LES FAITS : JE SIFFLOTE L'INTERNATIONALE

Donc je sifflole l'Internationale, le chant, pendant sept secondes dans mon long métrage *Insurrection Résurrection*.

Ce long métrage a eu une sortie nationale 35 mm au cinéma l'Entrepôt à Paris et a été ou sera programmé dans une demie douzaine de salles en Province.

La SDRM, société civile de droits d'auteurs, exige du producteur "les films Sauvages" qu'il verse une somme de mille euros étant donné qu'il a omis de déclarer que ce sifflolement constituait une exploitation d'une musique enregistrée par la firme "le Chant du Monde".

Je ne savais pas que l'Internationale appartenait à une maison de disque.

Ce qui veut dire en clair qu'un chant de révolte, qu'un chant de lutte contre la marchandisation, contre le capitalisme appartient aux marchands (à des marchands qui ont édité de nombreux chants révolutionnaires).

Et de quel droit?

Du droit édicté par une société d'auteurs.

Une société d'auteurs qui sous le masque de la défense du droit d'auteur défend les droits d'un auteur décédé qui remettait en cause le droit de la propriété privée.

En fait, je considère qu'à travers ce procès, c'est l'auteur du film qui est censuré par une société d'auteur censé le défendre.

Oui, j'ai siffloté l'Internationale, précisément parce que dans l'assemblée générale dans laquelle je joue mon propre personnage, je m'interroge sur l'opportunité d'une intégration d'une lutte légitime dans un flux audiovisuel, et donc dans une organisation qui a pour seule finalité d'augmenter son nombre d'adhérents.

L'Internationale ne demande t elle pas de faire table rase du passé et n'invite t'elle pas les soldats à se mutiner contre les généraux (ce qui constitue de toute évidence un grave délit).

Mais là, messieurs les censeurs, ce n'est pas votre question puisque pour vous, seul compte la question du droits d'auteur.

Pour vous comme d'habitude, il s'agit d'être efficace, efficace et donc de collecter dans n'importe quelle condition des taxes qui bien sûr seront démocratiquement reversées aux auteurs qui toucheront cents fois plus de droits en passant sur TF1 que sur Zalea Télévision (cette dernière n'étant même pas autorisée à émettre par un autre Conseil Supérieur : le CSA).

Et bien sûr, en toute quiétude, messieurs les Délégués élus par le conseil d'administration, vous ne manquerez pas de noter que je touche moi aussi des revenus de ces taxes.

Oui, je touche et j'ai touché des droits d'auteur. Oui, je suis un des lauréats de la Bourse Brouillon d'un Rêve de la SCAM.

Mais ce n'est pas pour autant que je n'ai pas le droit de m'interroger sur la réglementation d'une société d'auteur qui à longueur de bulletins se targue de démocratie, de libre parole, et de transparence.

Face à une clochardisation manifestement assumée par les Conseils d'Administration des sociétés d'auteur qui ne versent des droits d'auteur qu'en fonction du nombre de spectateurs et donc de

l'AUDIMAT, je revendique le droit de siffloter pendant sept secondes l'Internationale dans un film et si dans les AG des droits d'auteur, au lieu de ma seule voix (ou vingt cinq voix dans le cas de la SCAM) je disposais de cent voix comme les auteurs qui passent sur les grandes chaînes de télé commerciales ou publiques ou privées et qui siègent démocratiquement au conseil d'administration puisqu'ils possèdent cent voix, il me serait possible:

1) de proposer que tous les citoyens puissent être autorisés à siffloter l'Internationale dans un film et dans une manifestation sur la voie publique, voir même dans les couloirs des hôtels particuliers acquis en toute légalité par le versement des dites taxes.

2) de demander qu'un revenu garanti minimum soit versé à chaque sociétaire indépendamment du nombre de spectateurs et donc du marchand de canons qui possède ainsi que vous le savez l'ensemble des circuits de diffusion mais mon point de vue est sans doute bien éloigné des Beaumarchais et autre Pottier ainsi que vous ne manquerez pas de me le faire remarquer du haut de vos estrades et de votre Imminent Savoir que justifie la diffusion de Vos Oeuvres sur les Grands Circuits de Diffusion.

Pierre Merejkowsky

réalisateur du film Insurrection Résurrection
et adhérent siffloteur de la SACEM, de la SACD, ADAMI , SCAM.

Les films du Crime et du Châtiment

Pierre Merejkowsky - 01 45 67 86 20
merejkowskypierre@hotmail.com